

Elaboration du SCOT Bresse Val de Saône

Réunion publique – présentation du projet

1^{er} juillet 2021



even
Conseil

SOMMAIRE



> Introduction sur le SCOT

- Présentation des grands axes du projet
- Débat avec la salle

Introduction



Le SCOT, qu'est-ce que c'est ?

Le SCOT, ça sert à quoi ?

Schéma de Cohérence Territoriale =



Un **document d'urbanisme intercommunal** et intercommunautaire, autrement dit à « grande échelle »



Élaboré par le territoire lui-même : élus et acteurs définissent un **projet de territoire** partagé



Son but : **encadrer le développement et l'aménagement** du territoire sur le long terme.

>> Quel aménagement du territoire de Bresse Val de Saône en 2040 ? <<

Le SCOT, ça sert à quoi ?

Un panel de thématiques à aborder :



Socio-démographie



Habitat



Développement économique



Environnement naturel



Paysages



Mobilité

...



Des réflexions transversales liées aux grands équilibres :

- *Quel équilibre entre développement et protection de l'environnement ?*
- *Quel équilibre entre villes, bourgs et villages ?*
- *Quel fonctionnement des différents secteurs du territoire ?*

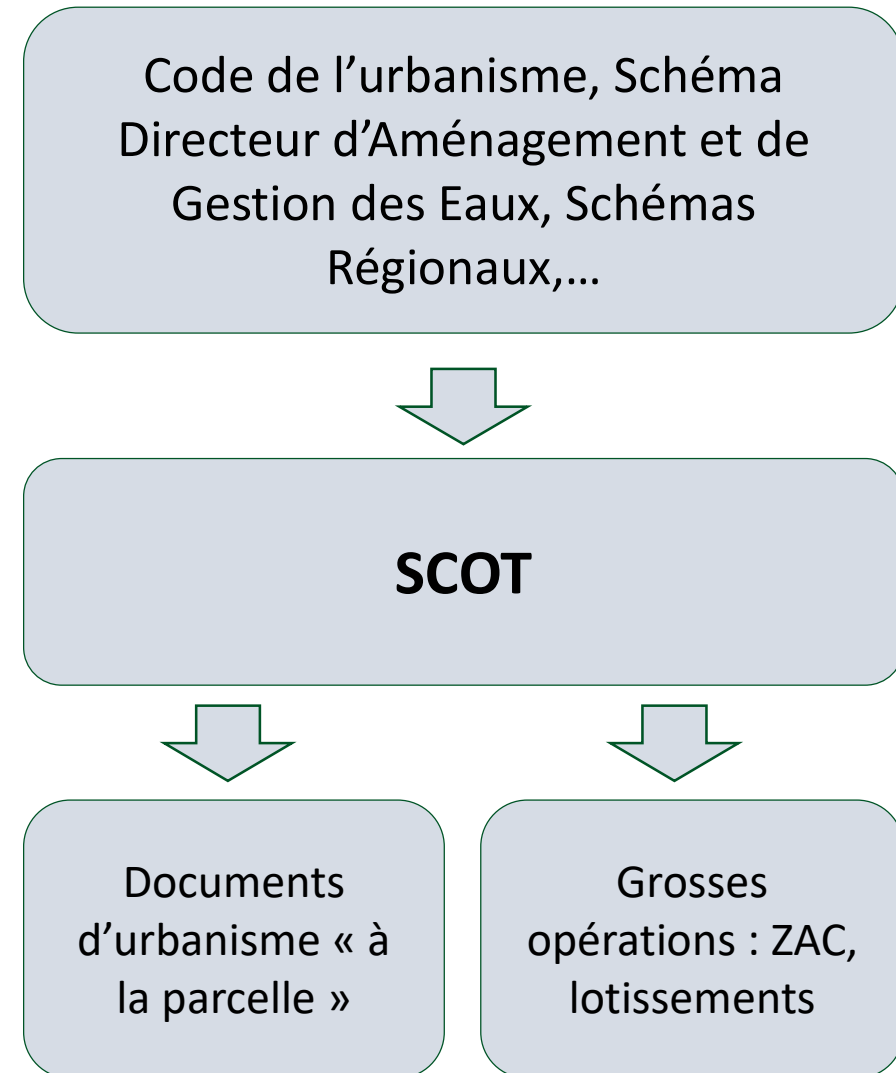
...

Le SCOT, comment ça marche ?

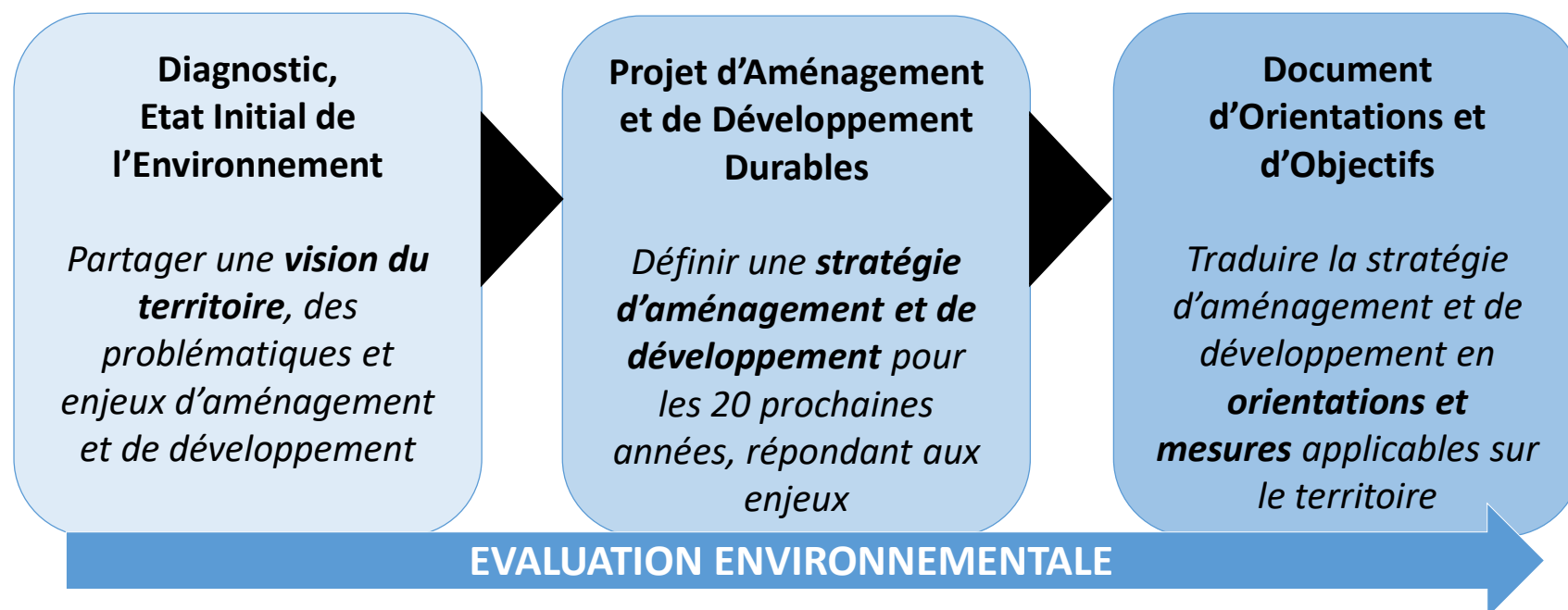
SCOT, Plans locaux d'urbanisme, schémas régionaux... l'articulation

- Le SCOT prend en compte, traduit des documents d'échelle supérieure et les lois en vigueur
- Il s'impose aux documents d'urbanisme communaux, mais pas à la parcelle (non opposable aux tiers)

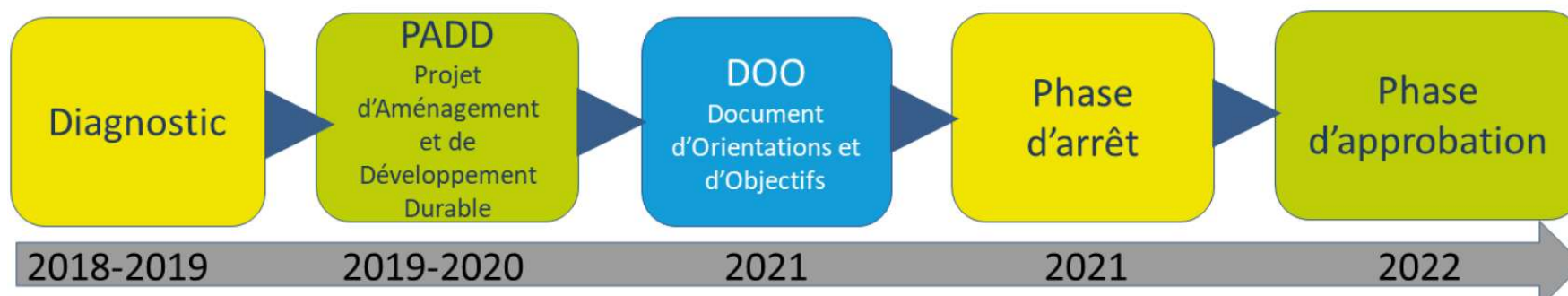
C
O
M
P
A
T
I
B
I
L
I
T
E



Le SCOT, contenu et calendrier



Quelles étapes?



Le SCOT, qui est concerné ?

Quel territoire ?

Deux communautés de communes :

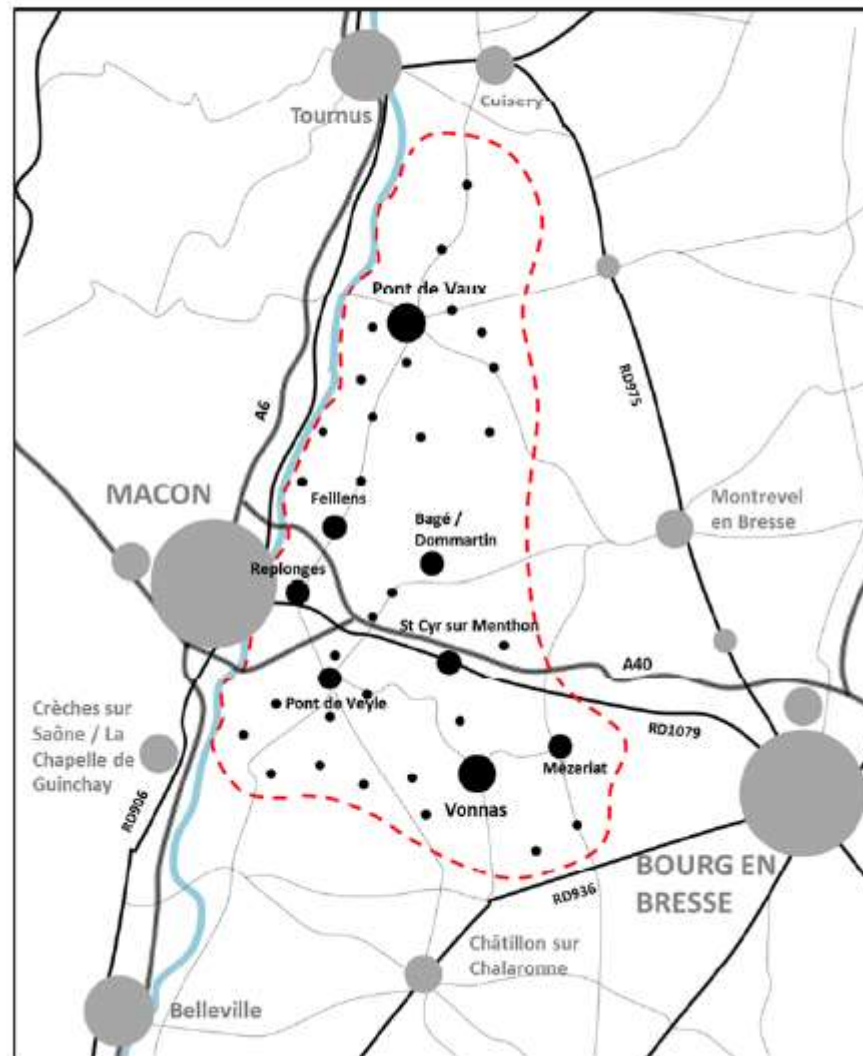
- La Veyle
- Bresse et Saône

49 000 habitants

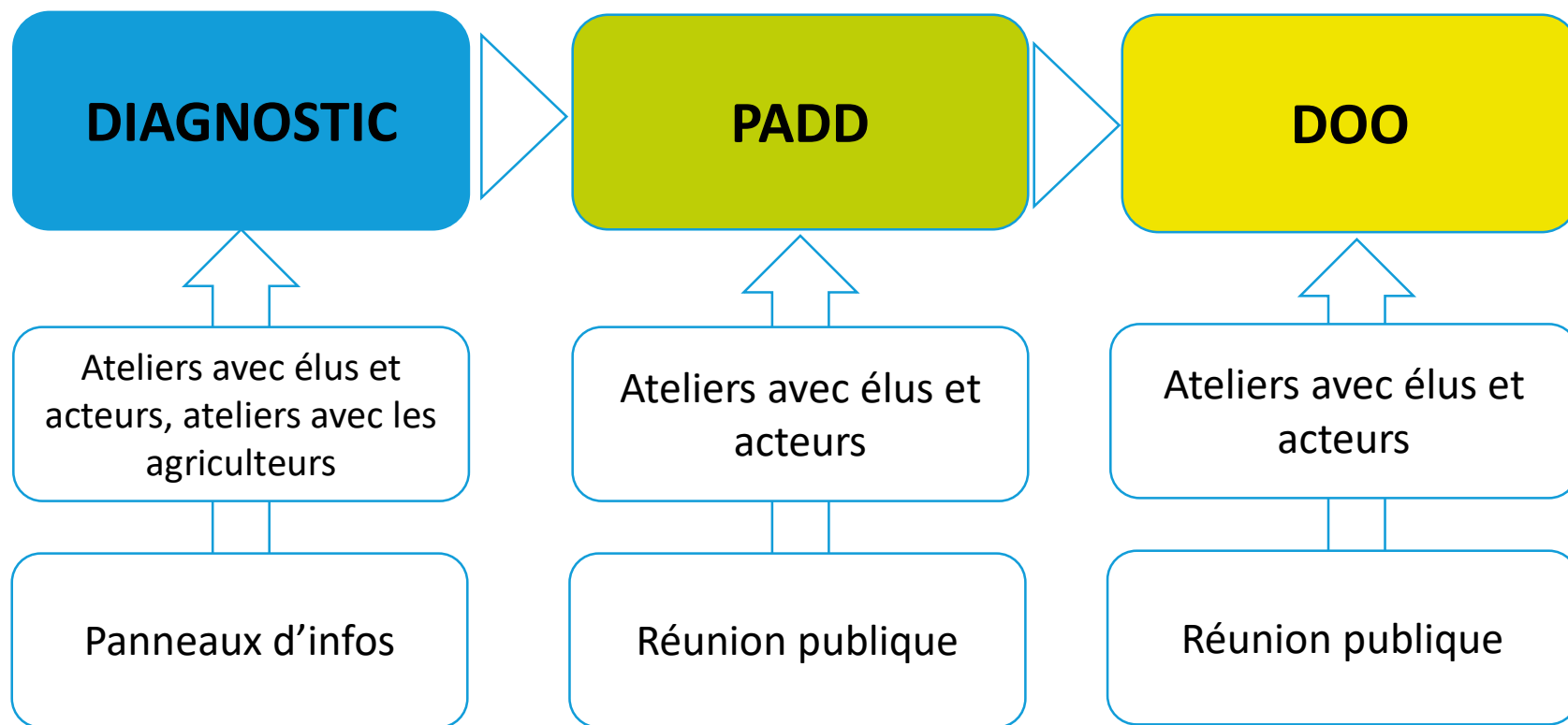
38 communes

Les villes de Pont-de-Veyle, Pont-de-Vaux et Vonnas

13 000 emplois



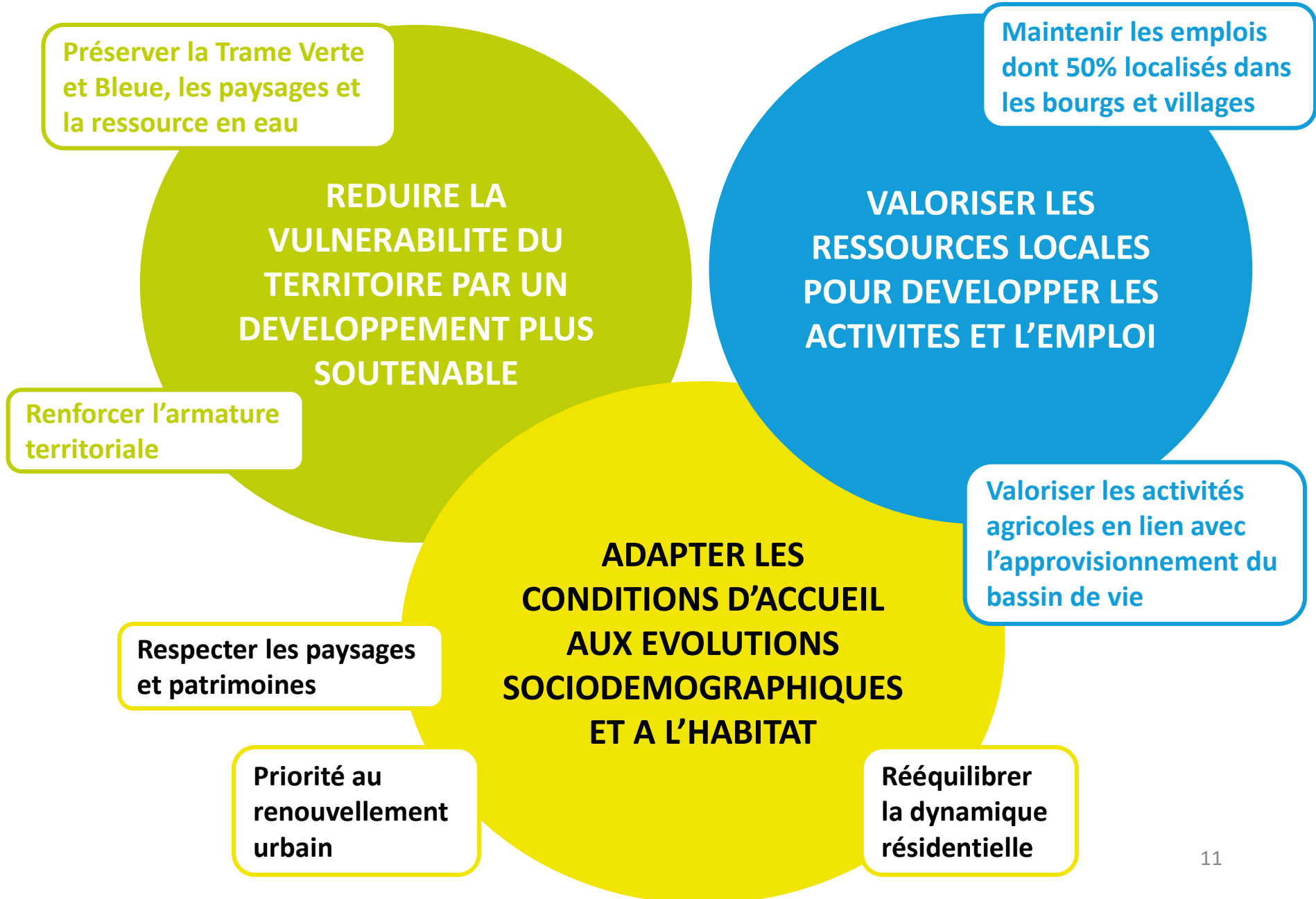
Le SCOT, qui est concerné ?



*Quelles questions /
remarques par rapport aux
propos introductifs ?*

Les grandes ambitions du projet d'aménagement et de développement durables

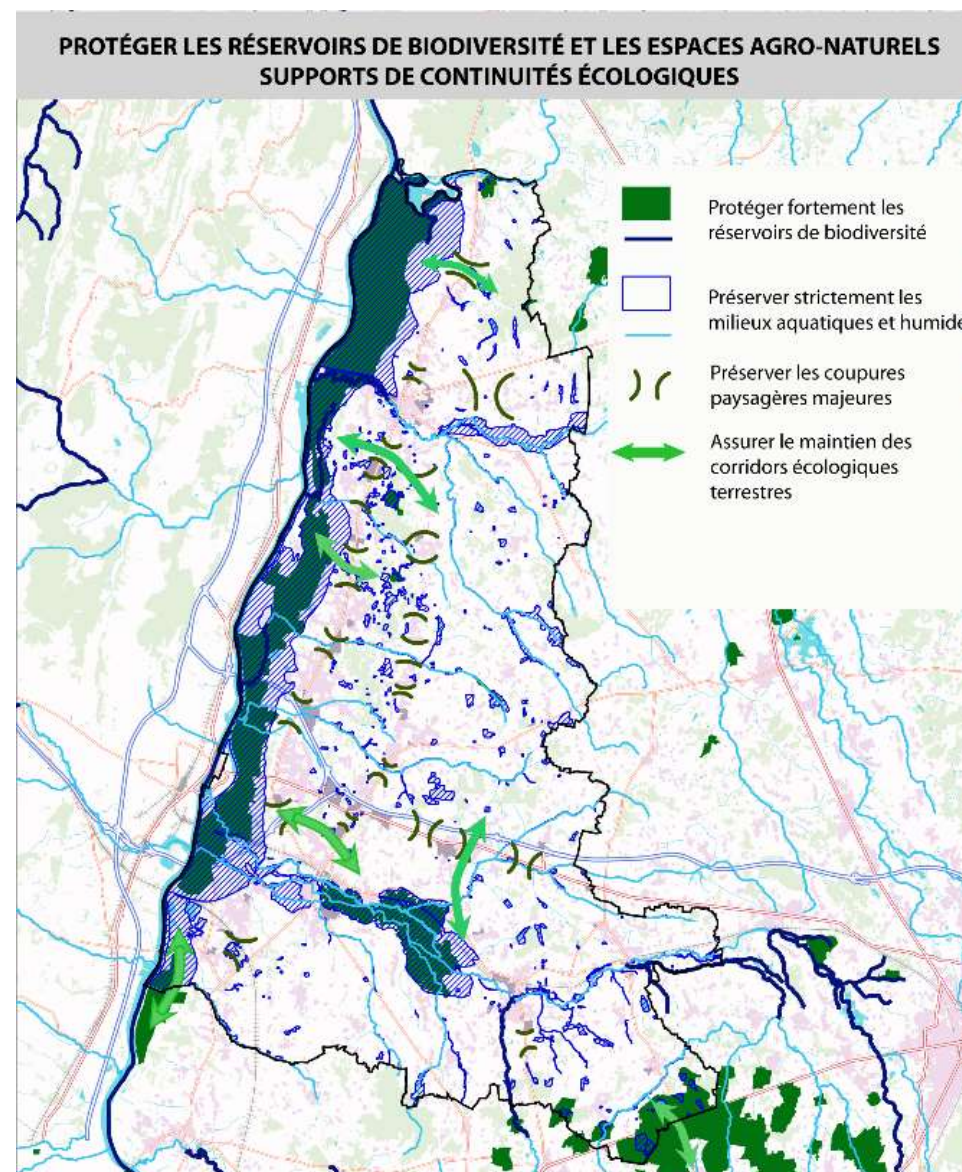
Grandes ambitions du PADD



1/ REDUIRE LA VULNERABILITE DU TERRITOIRE PAR UN DEVELOPPEMENT PLUS SOUTENABLE

Préserver les ressources naturelles et la biodiversité

- **Protéger les réservoirs de biodiversité** et les espaces agro-naturels supports de continuités écologiques
- **Préserver les coupures paysagères majeures**



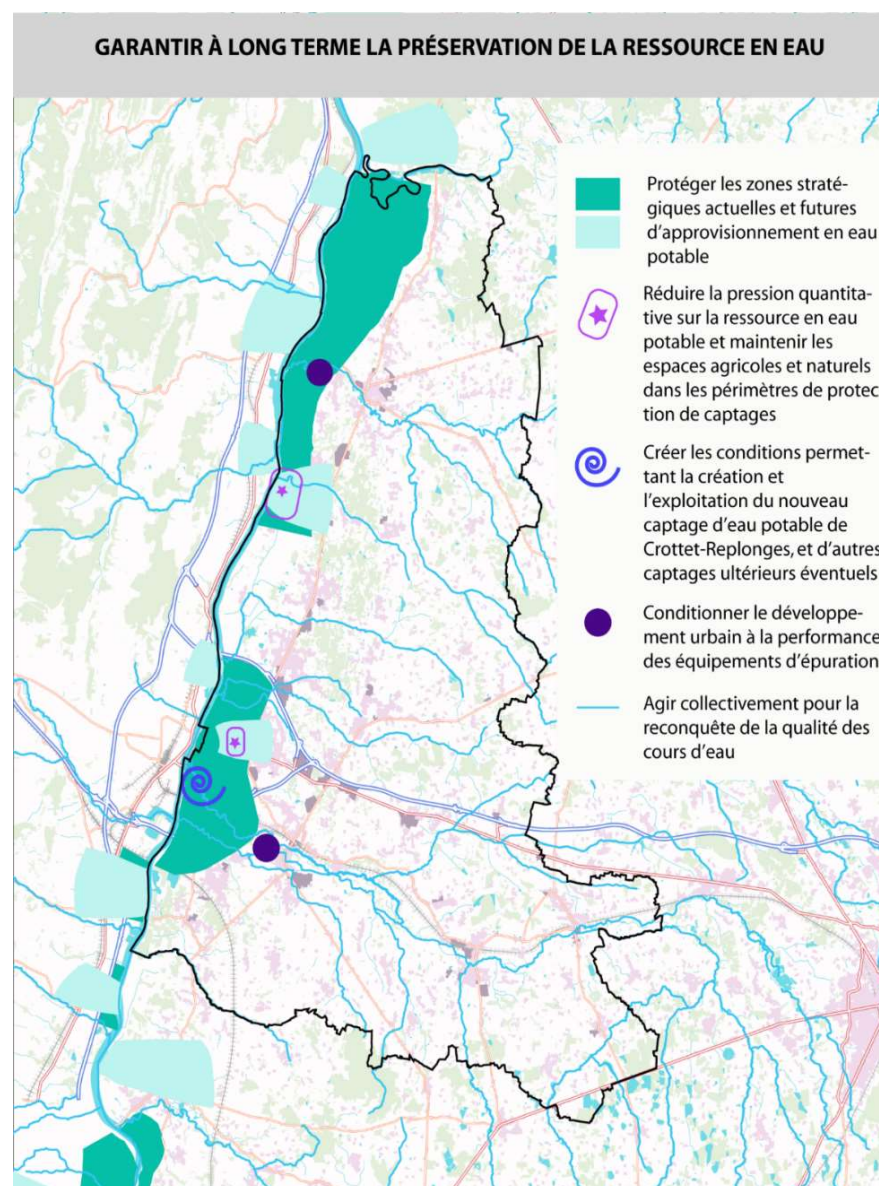
Préserver les ressources naturelles et la biodiversité

- Garantir à long terme la **préservation de la ressource en eau du territoire**
- **Modérer la consommation d'espaces agricoles et naturelles et réduire l'imperméabilisation des sols**
 - -30% de réduction de la consommation des terres par rapport aux dernières années

Modérer la consommation foncière, un objectif national !

La préoccupation de la gestion de l'espace est au cœur du dispositif réglementaire visant les documents de planification depuis la loi sur la solidarité et le renouvellement urbains (SRU) du 13 décembre 2000

2040 / 2050 : Vers un arrêt de la consommation des terres agricoles...

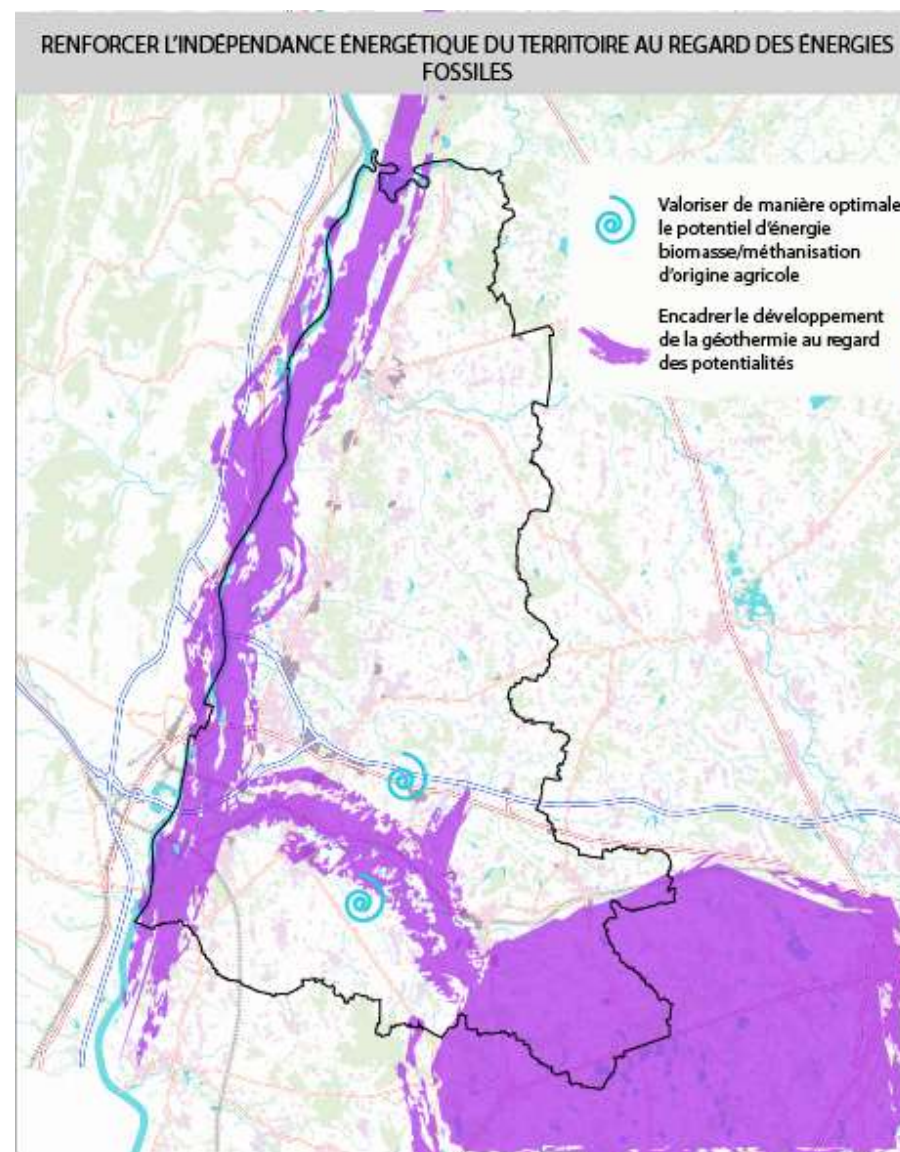


Eviter l'exposition des populations aux risques, nuisances et pollutions

- **Prévenir en amont les risques**, notamment d'inondation
- **Limiter les populations exposées** au bruit et à la pollution de l'air, notamment les plus fragiles

Tendre vers une neutralité carbone

- **Réduire la vulnérabilité énergétique** (amélioration du bâti existant, exemplarité des projets...)
- **Permettre l'utilisation des énergies renouvelables sur le bâti**



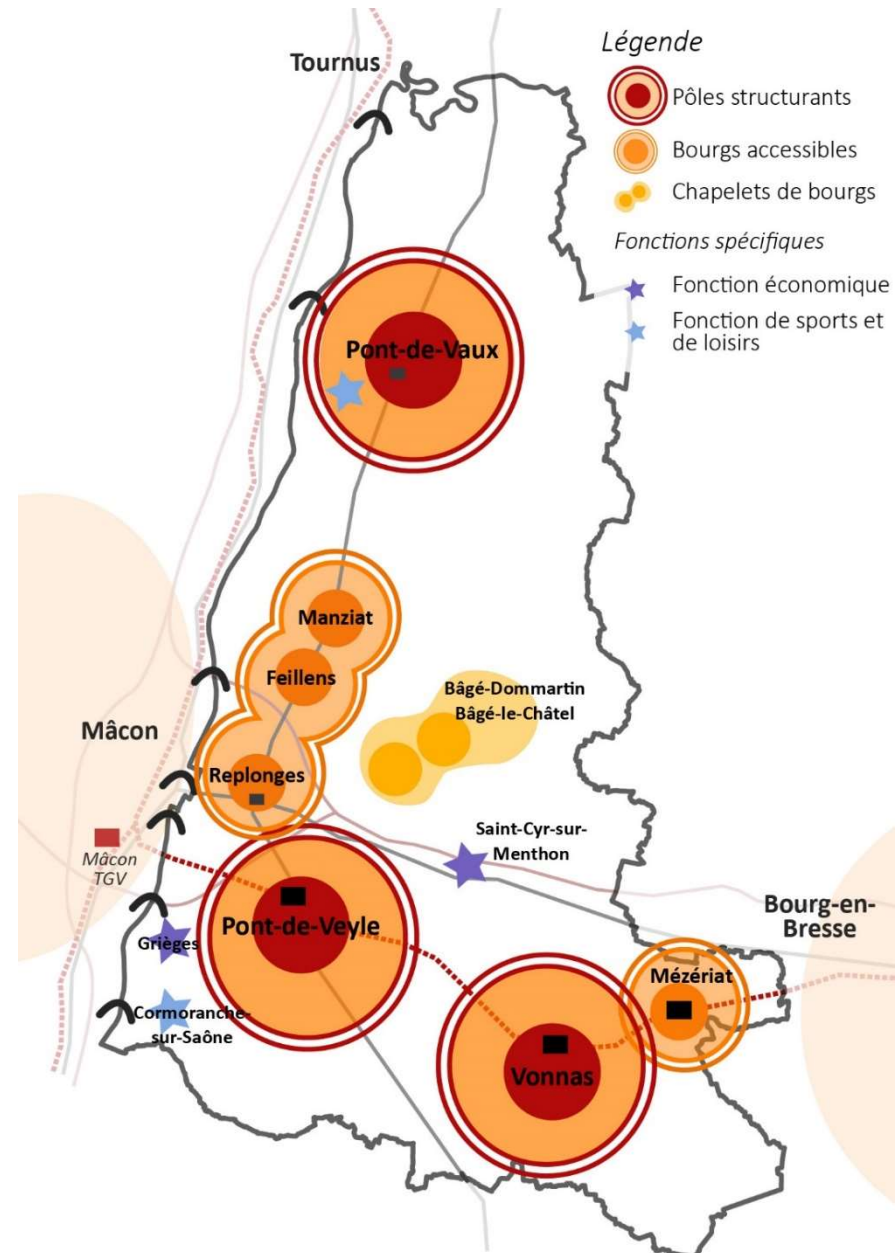
Renforcer et rééquilibrer l'armature territoriale

Définition d'une armature multipolaire et hiérarchisée

- Des vocations différenciées entre les pôles
- Une meilleure accessibilité aux pôles d'emploi, de services, d'équipements et aux transports
- Renforcer les fonctions de centralité des polarités

PADD en chiffres :

- +10 500 habitants d'ici 2040
- +1,1 % de croissance par an



Offrir des solutions de mobilité dans un contexte de faible densité

Développer les mobilités alternatives à la voiture individuelle

- Conforter les lignes de transports collectifs et l'accessibilité de l'offre existante
- Développer le **covoiturage**
- Développer l'usage des **modes doux** pour les courtes distances et pour **connecter les gares et arrêts de bus**
- Aménager de manière qualitative **les traversées de villages**

Organisation des déplacements sur le territoire

 Polarités à renforcer

 Organiser le rabattement sur les pôles gares

 Organiser le rabattement sur les autres pôles du territoire par le réseau de bus

Itinéraires doux existant ou en projet à valoriser :

 D'intérêt régional

 D'intérêt SCOT

Infrastructures

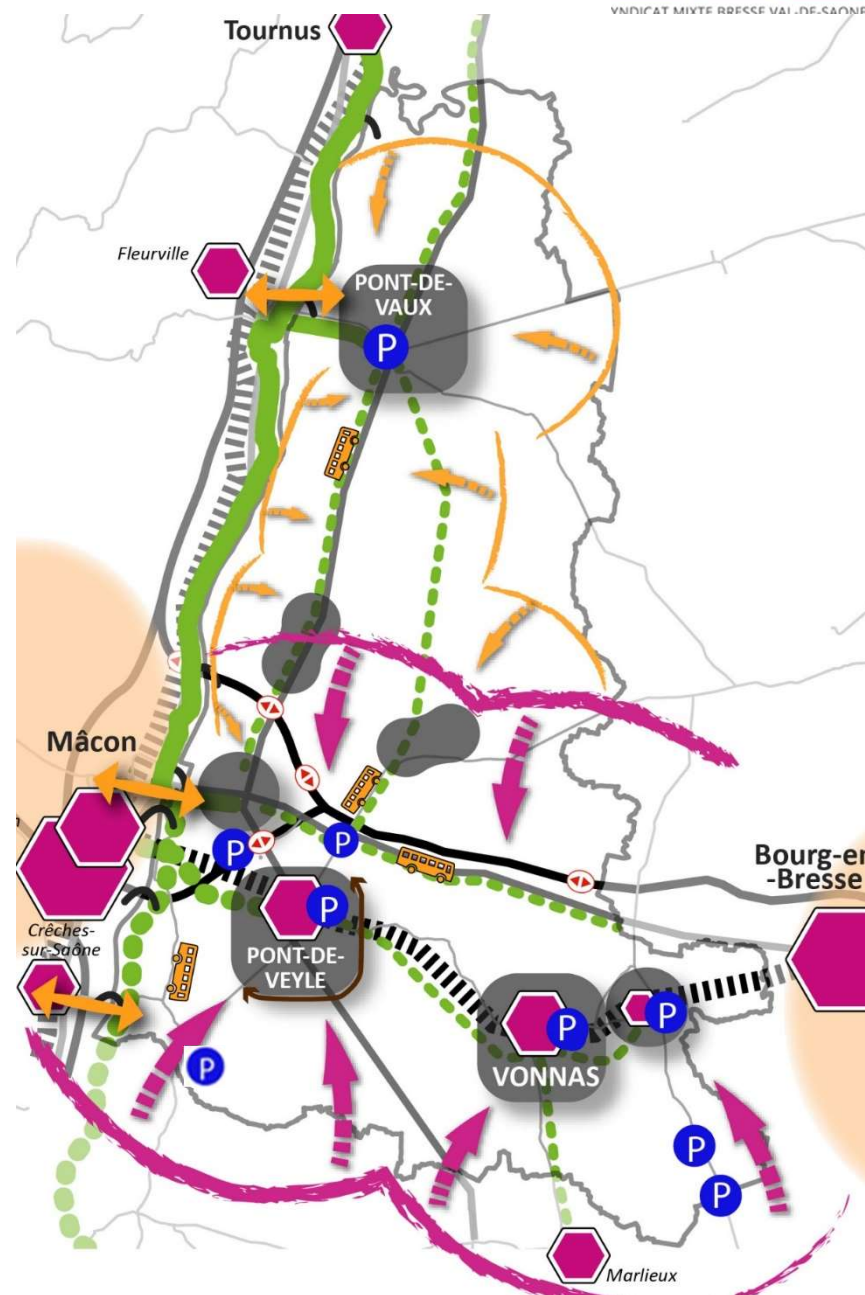
 Axe autoroutier et échangeurs

 Projet de contournement de Pont-de-Veyle

 Axe ferroviaire à valoriser

 Pôle gare à organiser et à promouvoir

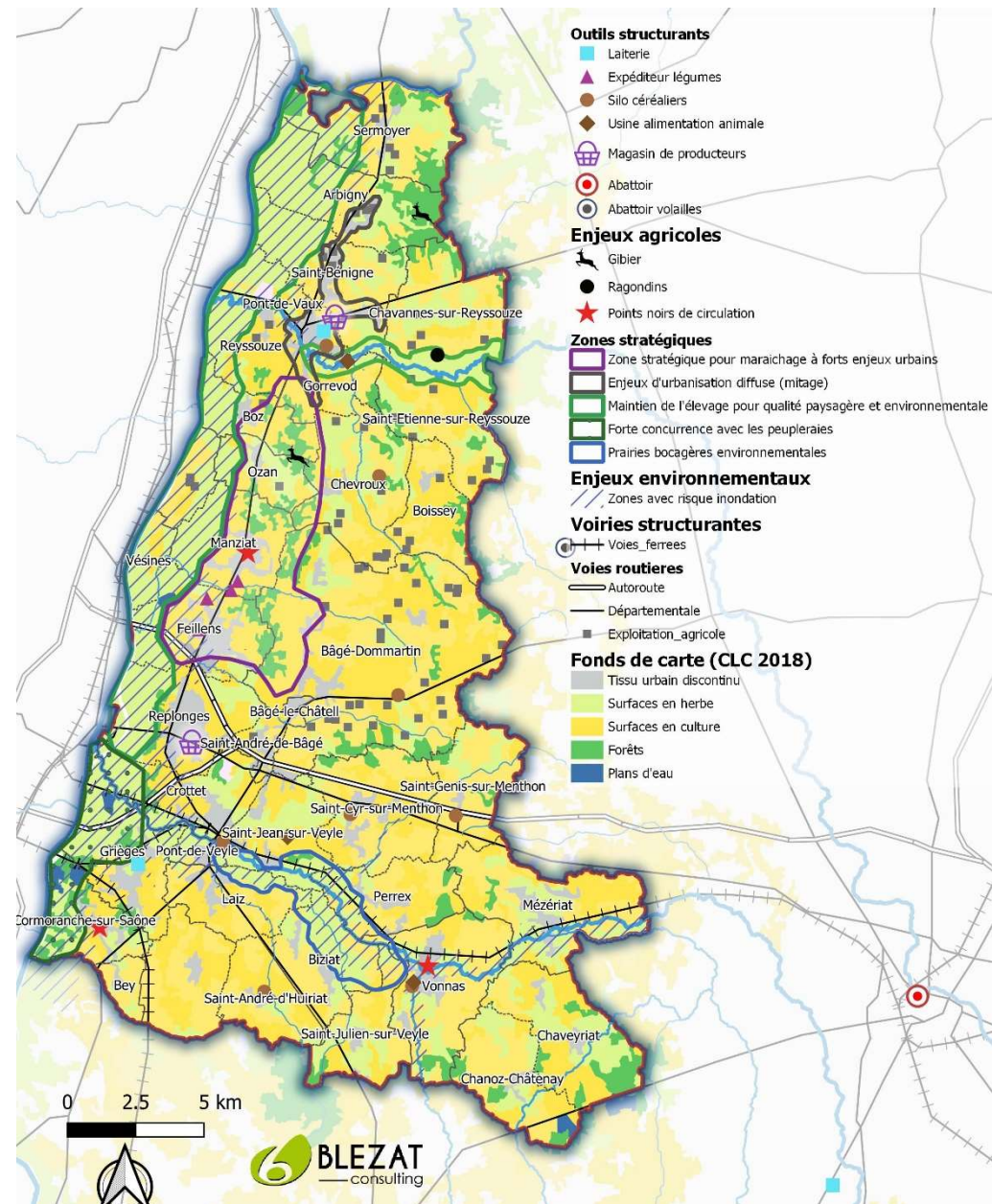
 Aires de covoiturage existantes



2/ VALORISER LES RESSOURCES LOCALES POUR DEVELOPPER LES ACTIVITES ET L'EMPLOI

Faire de l'espace agricole et naturel un pilier de l'organisation du territoire

- **Valoriser les activités agricoles sur le territoire**
- **Approvisionner le bassin de vie en produits de qualité, locaux et/ou labellisés**
- **Préserver la proximité entre les zones de productions agricoles et les équipements de transformation ou de commercialisation**
- **Accompagner les besoins de fonctionnalité et de diversification des exploitations et des espaces agricoles**
- **Développer et soutenir le développement d'une filière bois-énergie locale en s'appuyant sur la ressource issue du bocage**



Apporter un soutien aux filières industrielles et artisanales

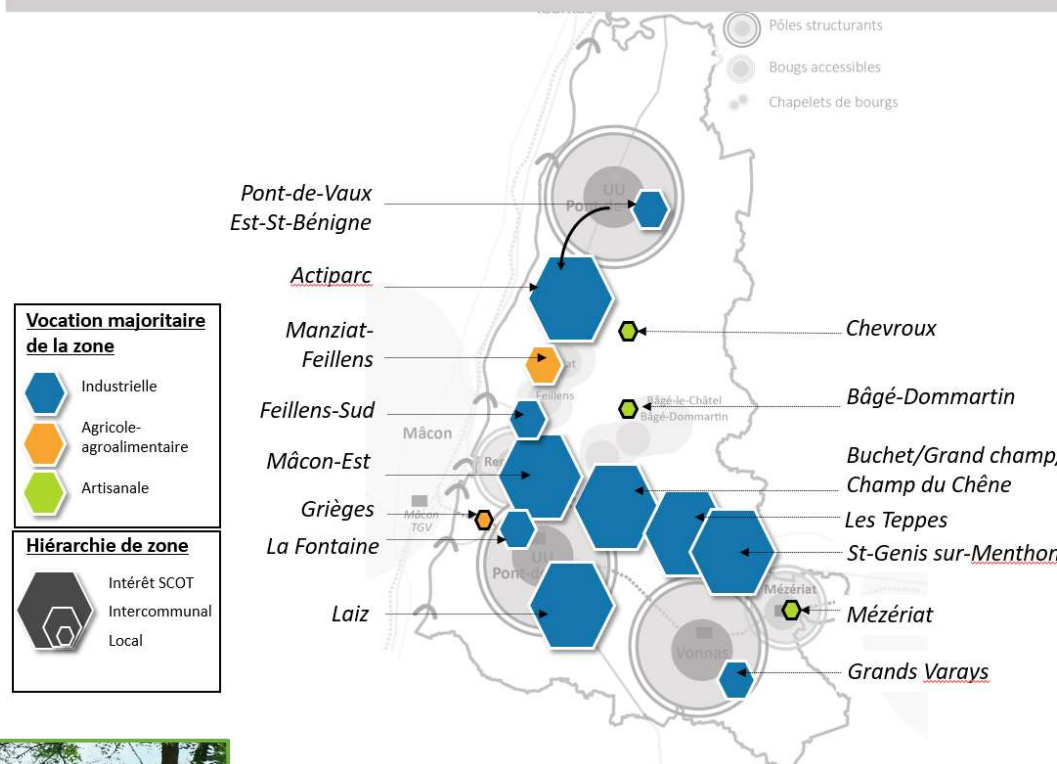
Renforcer l'attractivité et la lisibilité des sites et ZAE

- **Zones d'intérêt SCOT** : capacité d'attirer ou de relocaliser des unités de taille significative
- **Zones intercommunales** : maintien des activités dans les bourgs structurants
- **Zones locales** : permettre un accueil proportionné comme artisanat

Aménager qualitativement les les ZAE, en particulier la façade de la D1079



HIERARCHISATION DES SITES ET ZAE EXISTANTES ET FUTURES DU SCOT DE LA BRESSE VAL DE SAONE HORIZON 2040

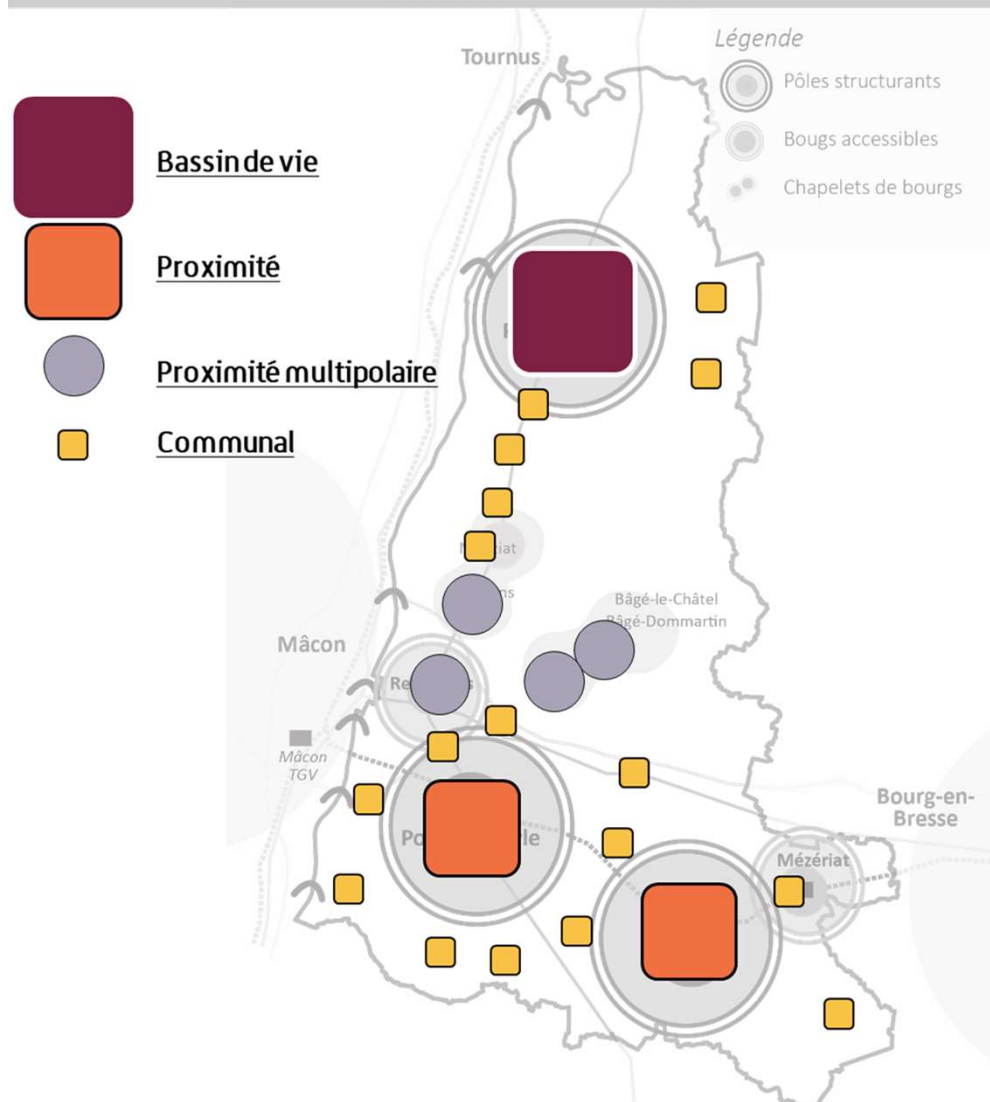


PADD en chiffres :

- 120 ha de surfaces commercialisables d'ici 2040

Maîtriser l'évolution des espaces commerciaux, en confortant les espaces existants

MAILLAGE COMMERCIAL DU SCOT BRESSE VAL DE SAONE HORIZON 2040



BASSIN DE VIE DE PONT-DE-VAUX : *préserver les linéaires commerciaux, limiter les possibilités de développement des petites cellules commerciales en zone périphérique*

PÔLES DE PROXIMITÉ DE PONT-DE-VEYLE ET DE VONNAS : *encadrer les possibilités de développement des petites cellules commerciales en zones périphériques, créer des linéaires commerciaux et mixtes (habitat, santé, services...)*

OFFRE DE PROXIMITÉ MULTIPOLAIRE DE REPLONGES, FEILLENS, BÂGÉ-LE-CHÂTEL ET BÂGÉ-DOMMARTIN : *conforter le maillage du territoire pour les besoins quotidiens et rechercher un équilibre entre les commerces des centralités et/ou axes commerçants et les ensembles commerciaux*

VILLAGES : *maintenir l'offre de première nécessité et de restauration lorsqu'elle existe, dans une logique de maillage à l'échelle du SCOT*

Renforcer les fonctions touristiques et l'identité bressanne

Préserver le cadre de vie et les itinéraires de découverte des paysages du territoire

- **Protection des éléments structurants du paysage** (réseau bocager, petit patrimoine,...)
- **Préservation des sites de caractère et valorisation des centres-bourgs**



Vonnas



Pont-de-Veyle



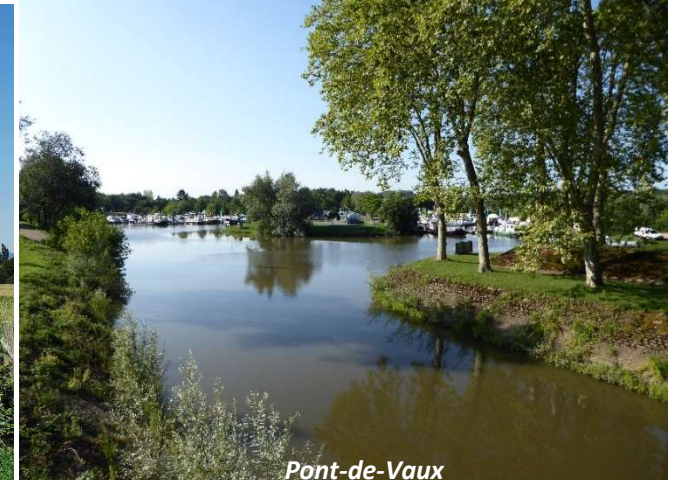
Saint-André-de-Bâgé



Hameau Masseaux



Feillens



Pont-de-Vaux

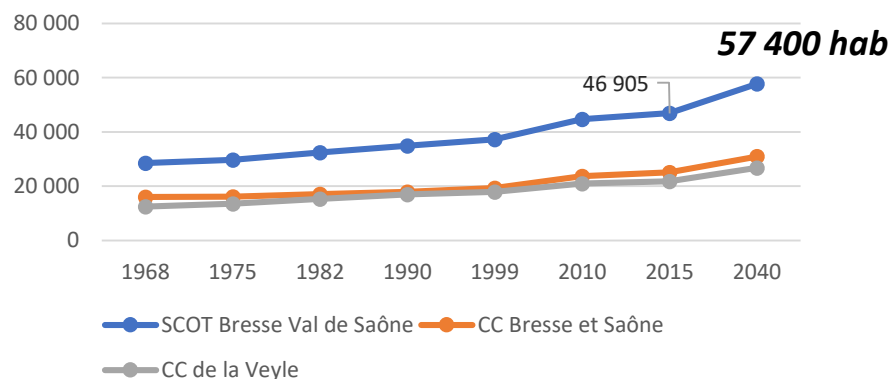
3/ ADAPTER LES CONDITIONS D'ACCUEIL AUX EVOLUTIONS SOCIODEMOGRAPHIQUES ET A L'HABITAT

REEQUILIBRER LES BESOINS EN LOGEMENTS EN FONCTION DE L'ARMATURE TERRITORIALE

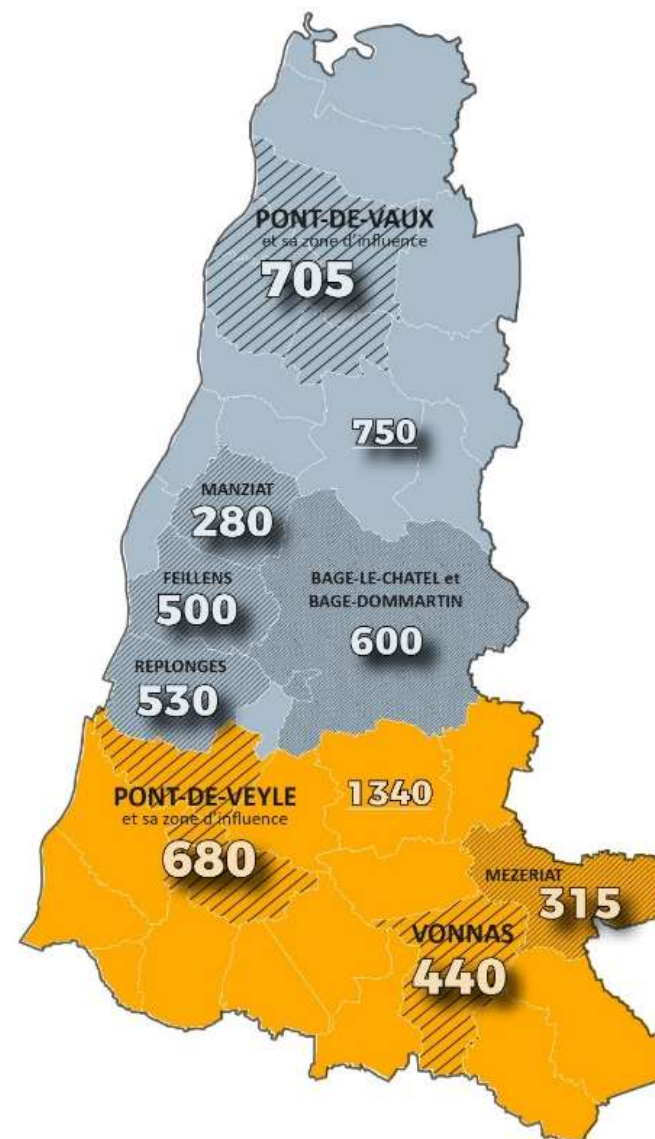
PADD en chiffres :

- +10 500 habitants d'ici 2040
- 6 500 logements à produire

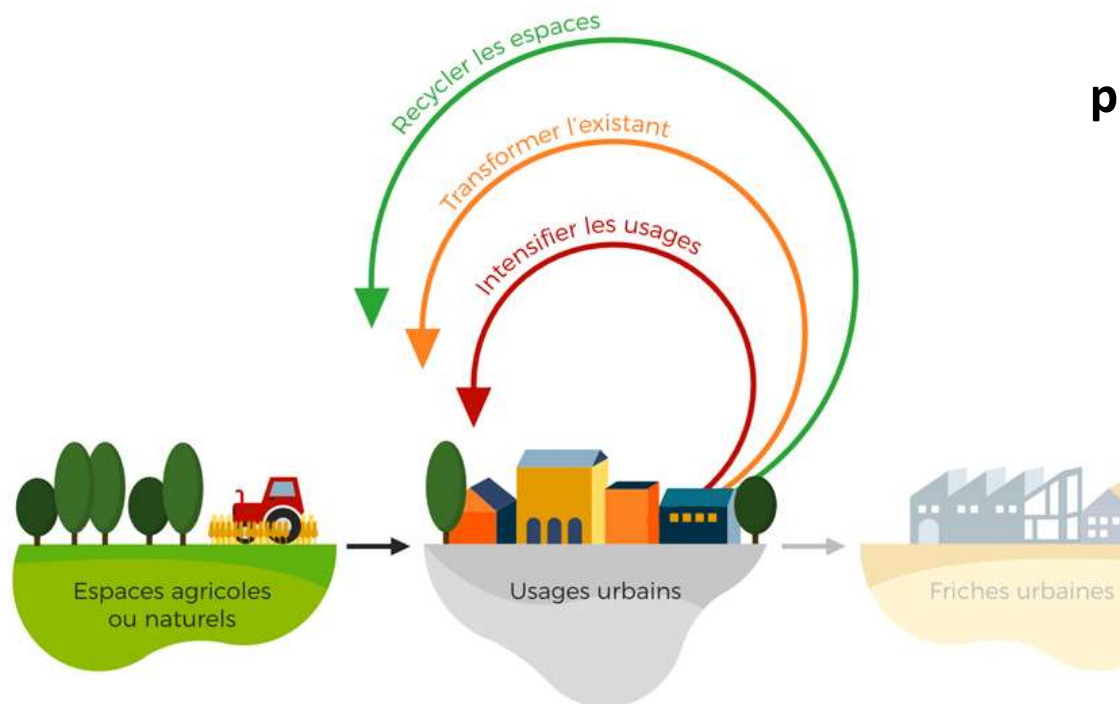
Evolution de la population du SCOT et projection à 2040



- **Produire des logements en fonction de l'armature du territoire** : renforcer les polarités
- **Réaliser des logements diversifiés** : favoriser le locatif, les logements abordables, les petits logements, logements pour personnes âgées, etc.



PORTER UNE AMBITION PLUS FORTE SUR LE RENOUVELLEMENT URBAIN, AVANT TOUTE CONSTRUCTION NEUVE



**Principe du PADD : produire
prioritairement du logement en ...**

**Réhabilitant des logements
vacants, dégradés, qui ne
sont plus sur le marché**

**Changeant d'usage de
bâtiment existant**

**Renouvelant des espaces
déjà artificialisés**

**Densifiant la trame
existante (division parcelle)**



Exemple de bâtiments dégradés à Pont-de-Veyle



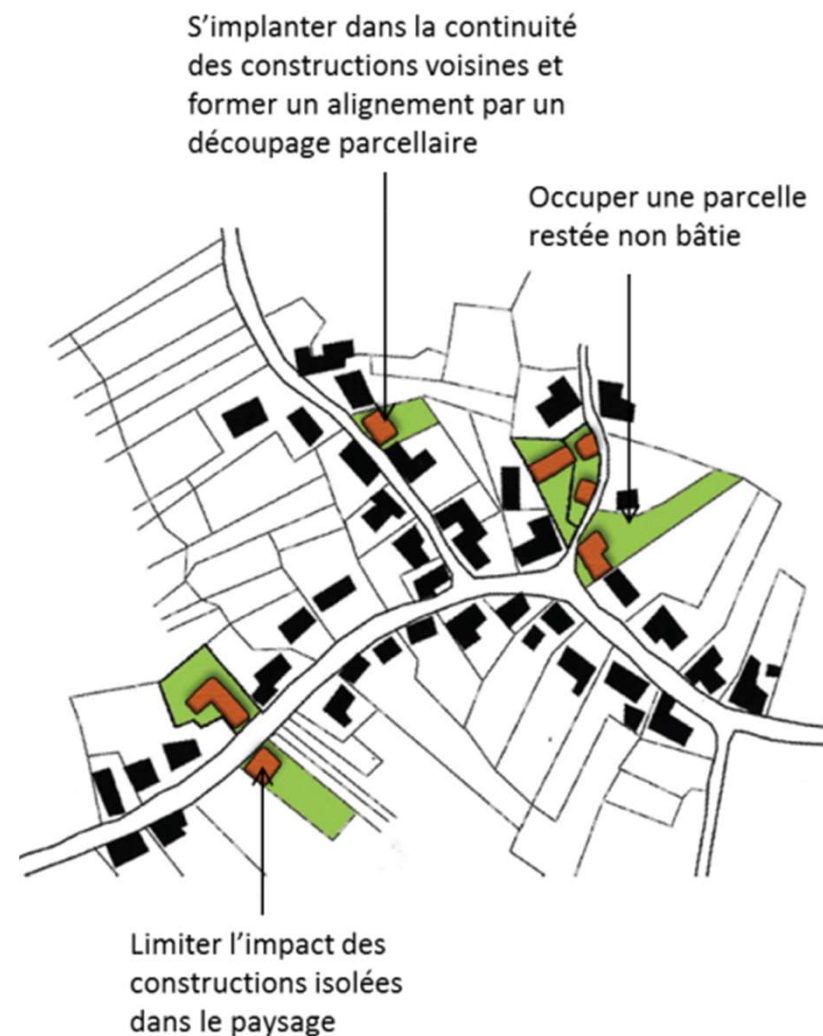
Exemple : un ancien hôtel
transformé en appartements
à Pont-de-Vaux grâce à
l'OPAH

PRODUIRE DES LOGEMENTS EN CONSTRUCTION NEUVE EN VALORISANT EN PRIORITÉ LES ESPACES DE DENTS CREUSES PROCHES DES CENTRALITÉS

- **Mener une politique attractive en matière d'habitat** : qualité des opérations et des constructions, végétalisation des espaces publics, etc.
- **Densifier les espaces urbains et villageois**, dans le respect de la trame verte urbaine et de la qualité des espaces publics, qui représentent également une condition de l'attractivité des centralités
- **Construire à proximité des centralités et des équipements**

PADD en chiffres :

- 302 ha de foncier pour construire les logements sur 18 ans
- -30% de réduction de la consommation des terres agricoles



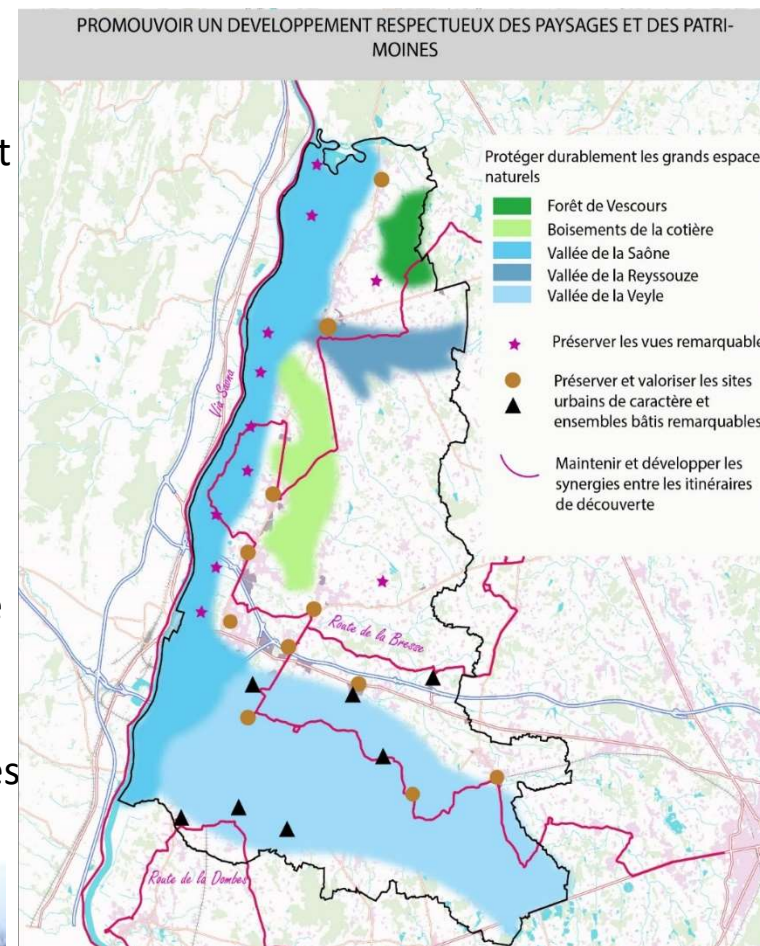
PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT RESPECTUEUX DES PAYSAGES ET DES PATRIMOINES

➤ Préserver la qualité du grand paysage

- Les grands ensembles naturels des vallées de la Saône, de la Veyle, de la Reyssouze ainsi que la côtière, la forêt de Vescours et les premiers étangs de la Dombes
- Préserver les vues remarquables et les itinéraires de découverte

➤ Valoriser la qualité du grand paysage urbain

- Préserver et valoriser les sites urbains de caractère et ensembles bâtis remarquables
- Intégrer la nature en ville
- Assurer le traitement des franges urbaines et la qualité des entrées de ville
- Améliorer la qualité des zones d'activités économiques
- Lutter contre la standardisation des paysages au gré des projets



Echanges avec la salle

- Quelles questions / remarques par rapport à la présentation du projet de PADD ?
- Quels éléments vous semblent importants à approfondir dans le cadre du SCOT ?

